



## Attestation EN 1090

**pour les procédés de découpage/parachèvement et protection  
contre la corrosion en EXC 1-4**

**SVS.0004.2016.004**

<b>Entreprise</b>	<b>Ferroflex AG Neue Industriestrasse 2 4852 Rothrist Suisse</b>
<b>Produit de construction</b>	<b>Pièces et éléments structuraux pour la constructions métallique selon EN 1090-2, structures porteuses dans tout type de construction</b>
<b>Procédé(s)</b>	<b>Découpage/parachèvement et protection contre la corrosion</b>
<b>Personne responsable du contrôle</b> (Titre, Prénom, Nom, qualification, Date de naissance)	<b>Stephan Gerhard, né le: 16.12.1960</b>
<b>Attestation</b>	Cette attestation atteste que toutes les exigences personnelle et technique requises pour la fabrication par procédés de découpage/parachèvement et protection contre la corrosion selon <b>EN 1090-2:2008+A1:2011</b> sont remplies et appliquées ainsi que les exigences du contrôle production usine selon <b>EN 1090-1:2009/AC:2012</b>
<b>Validité dès le</b>	01.03.2016
<b>Prochain audit de surveillance le</b>	23.04.2023
<b>Date de validité</b>	Cette attestation reste valable si les dispositions du cahier des charges techniques mentionnées spécifiquement ou les conditions de fabrication dans les secteur de production n'ont pas essentiellement changés.
<b>Remarques</b>	Un marquage CE sur des éléments ou des ensembles peut seulement être reconnu si le producteur est nommé dans le certificat de conformité EU.

**Lieu/Date d'établissement** Bâle, le 04.02.2020  
Auditeur/Editeur Abert/DC



Dipl.-Ing. Grütter  
Chef de l'organisme EN 1090

